Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire



DELIBERATION N° 112/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 07 JUILLET 2021 A 09H00 AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE LA MISE A JOUR DE L'ORGANIGRAMME GENERAL DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49 Nombre de Conseillers Présents : 33

Nombre de Procuration : 06

Date de convocation : Lundi 29 juin 2021

Nombre de suffrages exprimés : 39

Vote:

Pour: 38 Contre: 0 Abstention: 1

L'an deux mille vingt et un, le mercredi sept juillet à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Monique AZER, Julner BELIZIAIRE, Ruth BIDIOU-CEPRIKA, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Xavier CLERVAUX, Yahya DAOUDI, Corine DIMANCHE, Thierry ELIBOX, Christian FAUBERT, Teed GASPARD, Nestor GOVINDIN (visio), Sandrine JACQUES GAÏL (Visio), Elainne JEAN, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Chester LEONCE (visio), Roland LOE-MIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Hélène PAUL, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Hélène SERVIUS, Corinne SIGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC (visio), Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES: Gilles ADELSON→ Procuration à Monique AZER, Jean-Victor CASTOR→ Procuration à Corinne DIMANCHE, Liser CLIFFORD→ Procuration à Stéphanie PREVOT-BOULARD, Seedna DELAR→ Procuration à Anne-Michèle ROBINSON, Phong LY→ Procuration à Serge SMOCK, Tineffa NAISSO→ Procuration à Magali ROBO-CASSILDE

ETAIENT ABSENTS: Serge BAFAU, Dominique BERTONI, Albanie CIPPE, Eugène EPAILLY, Serge FELIX, Mickaël MANCEE, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Claude PLENET, Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry ELIBOX

Accusé, de réception en préfecture 973-249730045-20210707-112-2021-AP-DE Date de télétransmission : 19/07/2021 Date de réception préfecture : 19/07/2021

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, relative au statut de la fonction publique territoriale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

 ${
m Vu}$ la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 128/2019/CACL du 11 juillet 2019 portant approbation de la mutualisation du délégué à la protection des données entre la CACL et ses communes membres par une convention de mise à disposition de personnel ;

Entendu l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 juin 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le lundi 5 juillet 2021 ;

Entendu le Rapport N° 112/2021/CACL relatif à l'approbation de la mise à jour de l'organigramme général de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 112/2021/CACL** relatif à l'approbation de la mise à jour de l'organigramme général de la CACL.

DECIDE de l'application de ce nouvel organigramme à compter du 1^{er} août 2021 conformément aux organigrammes ci-annexés.

DIT que des créations d'emplois sont à pourvoir dans ce cadre.

PRECISE que les crédits nécessaires à ces emplois sont inscrits au Budget Principal (M14) 2021 de la CACL.

AUTORISE le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

<u>Mention des voies et délais de recours :</u> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique, Le mercredi 07 juillet 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK